



## REVUE DE PRESSE

Semaines 14 et 15  
Du 5 AVRIL au 16 AVRIL 2021

Revue de presse réalisée à partir des revues et sites suivant :

- L'Officiel des transporteurs
- LSA et son édition numérique lsa.fr
- Les Marchés - le média de l'alimentaire
- Stratégie logistique
- VoxLog
- Transport info
- Froid News
- Emballages Magazine

N'hésitez pas à nous adresser des coupures de revues concernant l'activité du transport et de l'entreposage frigorifique dans vos régions en nous les envoyant à l'adresse mail :

[alison.paguette@lachainelogistiquedufroid.fr](mailto:alison.paguette@lachainelogistiquedufroid.fr)

La diffusion de cette revue de presse se fait dans le cadre d'un contrat avec le CFC (centre français d'exploitation du droit de copie). En effet, en application de l'article L 122 10 du code de la propriété intellectuelle, la photocopie d'un article de presse ou d'un extrait d'ouvrage au sein d'une entreprise, d'une administration, d'une association ou d'une autre organisation constitue une reproduction d'œuvre protégée qui nécessite donc l'autorisation du CFC. L'UNTF rappelle que la reproduction d'un article de presse ou d'une page de livre sans autorisation du CFC constitue un délit de contrefaçon qui est puni de 3 ans d'emprisonnement et d'une amende de 300 000 euros. Cette revue de presse est donc destinée à l'usage exclusif du destinataire.

# SOMMAIRE

## PREMIÈRE PARTIE – L’actualité des transporteurs et logisticiens frigorifiques

- **L’Officiel des Transporteurs :**
  - *Transfrigoroute : fédérer autour d’une feuille de route*
  - *Lahaye Global Logistics reprend les Transports Pelliet*
- **Le Monde des Surgelés / Premier bilan pour le programme Ecler**
- **Voxlog / Sofrilog fait le bilan 2020 et dévoile sa marque Supply Fresh**

## DEUXIÈME PARTIE – L’actualité des donneurs d’ordres :

- **Le Monde du surgelé :**
  - *Indicateurs - surgelés*
  - *Toupargel rebondit avec Place du Marché*
- **Stratégie Logistique :**
  - *Tensions sur les matières premières : l’État prend de nouvelles mesures*
  - *Carrefour s’allie à Deliveroo, Casino à Uber Eats*
- **LSA :**
  - *Carrefour affiche une forte croissance au premier trimestre*
  - *Qui sont les 75 premiers fournisseurs de produits de grande distribution ?*
- **Les Marchés :**
  - *Bilan négo 2021 : une légère déflation sur les produits alimentaires*
  - *Porc : la production européenne devrait progresser en 2021*
  - *Légumes : petit réveil de la demande*
  - *Hausse de la fabrication de fromages en 2021*
  - *Canard : la production française attendue en repli*
  - *Surgelés : crevettes et poissons panés plébiscités en*

## TROISIÈME PARTIE – L’actualité technique, juridique et réglementaire :

- **Officiel des Transporteurs :**
  - *Mieux cerner les défis logistiques*
  - *Vers une nouvelle autoroute ferroviaire Sète-Calais en 2022*
  - *Activité partielle de longue durée : un accord conclu dans la branche*
- **Emballage Magazine / Dis ans de relocalisation de palettes**
- **Chronique républicaine / 100 emplois proposés : l’entreprise Chéreau recrute**
- **Décision PL / Thermo King rembourse la différence**
- **Lettre économique de PACA / Randstad forme 10 chauffeurs PL**
- **Froid News :**
  - *R.A.S Intérim forme les futures conductrices de PL*
  - *Lamberet recrute 50 collaborateurs*
- **Stratégie Logistique / Loi Climat et Résilience : quid des entrepôts ?**

# PREMIERE PARTIE :

## L'ACTUALITE DES TRANSPORTEURS ET LOGISTICIENS



### FEDERER AUTOUR D'UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE

**Le programme 2021-2022 de Transfrigoroute France a identifié neuf grands thèmes. Tous les acteurs de la chaîne du froid sont invités à participer à ses groupes de travail ainsi qu'aux études techniques qui se poursuivent en parallèle.**

De l'ombre à la lumière. Tel est le vœu de Transfrigoroute\*, qui défend les intérêts de la communauté transport et logistique frigorifique dans toutes ses composantes à l'échelle nationale, européenne et internationale. Sa branche française créée en 1955 a sondé ses membres pour définir de nouveaux axes de travail. « *Les besoins des professionnels du secteur du froid sont nombreux* », constate son président Jean-Marc Platero, également directeur des ressources techniques du groupe STEF. Autour des neuf grands thèmes de la feuille de route 2021-2022, les groupes de travail et l'association appellent tous les membres publics et privés de la communauté de la chaîne du froid à être parties prenantes. Trois sujets ont été présentés lors d'un carrefour d'experts le 30 mars. Le premier, Innovation & Technologie, vise « *à mettre en œuvre un outil d'aide à la décision en matière de choix technologiques pour les motorisations du transport routier et la production de froid embarqué* », précise Stéphane Paumier, de Mercedes-Benz France. À l'attention des transporteurs, ce travail a aussi pour objectif « *de montrer aux pouvoirs publics les impacts et les enjeux de la transition environnementale sur [la] profession* ». Sous le thème Législatif & Réglementaire, le deuxième groupe de travail a pour but « *de créer une veille réglementaire sur les sujets liés au froid embarqué* », explique Gérald Cavalier, président du Cemafrroid. L'approche se veut nationale, notamment pour la logistique urbaine, mais aussi européenne, par exemple pour les règlements F-Gaz, et internationale grâce à l'évolution de l'accord sur le transport des denrées périssables (ATP). Consacré à la numérisation, le troisième thème ambitionne « *de faire un état de l'art de la connectivité entre les tracteurs et les remorques frigorifiques et de bénéficier d'une vision comparative entre les différents outils et les solutions disponibles* », indique Jean-Marc Platero. Avec la volonté de lancer les travaux dans le courant du deuxième trimestre, les six autres thèmes de cette feuille de route concernent le renouvellement des parcs, le développement durable et la RSE, l'animation de la communauté « chaîne du froid », l'attractivité de ses métiers, ses relations interprofessionnelles nationales et internationales. Les résultats de chaque groupe de travail seront présentés sous différentes formes : webinaire, livret, guide...

#### **Améliorer les interfaces**

Transfrigoroute France poursuit en parallèle ses études. Plusieurs visent à améliorer les interfaces entre les maillons de la chaîne du froid et ont abouti à des protocoles de bonnes pratiques pour diminuer les litiges et les gaspillages alimentaires. Généralement validées par la Direction générale de l'alimentation (DGAL), ces études ont déjà donné naissance aux bonnes pratiques pour le chargement de surgelés et au protocole pour une tolérance des températures des produits réfrigérés à la livraison. Plus récemment, l'association a rendu les conclusions d'une recherche consacrée à l'impact de l'ouverture des portes sur la température de la caisse corrélée à celle des produits frais transportés. Sur le même principe s'achèvent un guide de bonnes pratiques d'hygiène dans les transports et la logistique frigorifiques et un projet de protocole pour la tolérance de la température des produits frais à la livraison. Au niveau européen, Transfrigoroute intervient et suit les travaux des autorités communautaires autour de l'application du Green Deal dans les transports, les infrastructures routières et parkings, la fiscalité et la réglementation du transport routier ainsi que sur les conséquences du Brexit et de la crise sanitaire sur la profession. Sur le plan international, l'association participe à l'évolution de l'ATP.



CROISSANCE EXTERNE

## LAHAYE GLOBAL LOGISTICS REPRENDR LES TRANSPORTS PELLIER

Le groupe Lahaye Global Logistics vient d'annoncer le rachat des Transports Pellier. Située près de Saint-Malo, l'entreprise réalise un chiffre d'affaires de 16 millions d'euros et assure 9 000 passages annuels vers l'Angleterre. Objectif de cette acquisition : renforcer son offre sur les flux internationaux. « *Ce projet s'inscrit dans la continuité de notre stratégie de développement dans le transport international, treize mois après la reprise de STT, via notre filiale LGLI* », rappelle Matthieu Lahaye, directeur général du groupe Lahaye Global Logistics, dans un communiqué de presse.

Rétrospectivement, la filiale LGLI (Lahaye Global Logistics International) a été créée en décembre 2019 avant d'acquies la société STT Froid, qui était à l'époque en redressement judiciaire. À proximité de Saint-Malo en Bretagne, les Transports Pellier sont spécialisés dans le transport sous température dirigée et assurent une liaison régulière avec le Royaume-Uni à l'export et à l'import, une activité qui représente 79 % du chiffre d'affaires.

Ils réalisent un chiffre d'affaires de 16 millions d'euros, emploient 90 collaborateurs, détiennent 140 cartes grises et revendiquent 9 000 passages par an vers l'Angleterre.

---

## TRANSPORT FRIGORIFIQUE

## Premier bilan pour le programme Ecler

**Prolongé jusqu'à fin 2021, ce programme piloté par le Cemafroid a pour principal objectif de réaliser des économies d'énergie dans le transport frigorifique.**



Bien que freiné par la crise sanitaire, le programme Ecler aurait déjà permis d'éviter le rejet de plus de 11 000 tonnes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère. Ici l'un des véhicules école qui permet de dispenser les formations sur sites (du moins en temps normal).

**L**ancé en 2019, Ecler est un programme d'économies d'énergie\*, soutenu par les pouvoirs publics et porté par le Cemafroid. Ce programme CEE a pour objectif de favoriser des économies d'énergie à grande échelle, en lien avec l'exploitation des 135 000 véhicules frigorifiques qui composent le parc français. « Avec cinq milliards d'équipements frigorifiques dans le monde, le froid représente globalement 20 % de la consommation énergétique mondiale. Le transport, c'est près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre pour notre pays. Quand on croise les deux, on a un important gisement d'économies d'énergie et de performances, que nous avons identifié dans le secteur du transport sous température dirigée », explique Gérard Cavalier, président du Cemafroid-Tecnea.

Dans ce sens, le premier pilier du programme comprend la diffusion des bonnes pratiques à travers la formation des conducteurs-livriers, le marquage

pédagogique des véhicules frigorifiques et l'information des professionnels via un site internet dédié. Le deuxième volet du programme Ecler repose sur 2 actions complémentaires. La première prévoit le déploiement de Hayons Connectés (proposés par Hydroparts France et Dhollandia Care). Cette solution permet d'optimiser la disponibilité des flottes de véhicules et de réduire les coûts d'entretien et de carburant. La deuxième action, proposée par visible.digital, concerne la mise en œuvre d'une plateforme web pour croiser et interpréter les données digitales des hommes, moyens et systèmes d'information des acteurs de la chaîne logistique sous température dirigée.

### Prolongé jusqu'en fin d'année

Le programme, qui, en raison des contraintes liées à la crise sanitaire, a été prolongé jusqu'en fin d'année 2021, aurait déjà permis de réaliser, pour l'ensemble des entreprises bénéficiaires, des économies de plus de 3 millions de litres de pétrole et d'éviter le rejet de plus de 11 000 tonnes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère. À fin février, près de 8 000 formations ont été contractualisées sur les 10 000 prévues dans le programme. Parallèlement plus de 60 000 véhicules ont reçu le marquage dynamique sur les 135 000 prévus dans Ecler. Après ces 20 mois de déploiement, Ecler a permis la digitalisation de plus de 1 800 véhicules.

■ JFA

(\*) : Ecler (pour Économie circulaire logistique écologique et responsable) est un programme d'économies d'énergie soutenu par le ministère de la Transition écologique et solidaire, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et l'Ademe dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE). Pour en savoir plus : [programme-ecler.fr](http://programme-ecler.fr)

### Ils témoignent sur Ecler

Ici, un camion de NJS Faramia, l'un des premiers transporteurs à s'être engagé dans la démarche. Pour Jérôme Faramia, responsable de l'activité Transport, « Ecler a du sens par rapport à nos problématiques actuelles et à venir. L'économie d'énergie est l'affaire de tous, à commencer par nos conducteurs livriers, qui



sont nos premiers ambassadeurs. C'est aussi un point sur lequel nos clients chargeurs nous interrogent de plus en plus ».



Le transporteur Olano fait lui aussi partie des acteurs activement engagés dans le programme Ecler. « Dans la continuité de notre stratégie de développement durable, il était normal de signer le programme Ecler pour poursuivre notre démarche de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Il est déployé sur les 700 véhicules composant la flotte opérant sur le territoire national », explique Sandra Olano, sa directrice générale.





## SOFRILOG FAIT LE BILAN DE 2020 ET DEVOILE SA MARQUE SUPPLY FRESH



Le prestataire logistique spécialisé dans le froid Sofrilog a fait un retour sur un exercice 2020 complexe et sur ses perspectives pour 2021 à l'occasion d'une conférence de presse. Parmi les annonces, le lancement de Supply Fresh, dédiée à la logistique e-commerce.

Pour **Sofrilog**, malgré la crise, la croissance continue. Avec 147 millions d'euros de chiffre d'affaires pour 2020, le logisticien spécialiste du froid affiche une progression de 5 % sur la période.

Pourtant, l'année Covid a nécessité pas mal d'adaptations, aussi bien pour protéger les équipes que pour maintenir l'activité. « *Nos clients ont été touchés diversement – certains faisaient face à de la suractivité, tandis que d'autres connaissaient des arrêts brutaux. Face à ces variations, qui ont des impacts forts sur nos activités, nous avons fait le dos rond, et essayé d'être au plus proche de nos clients. Un travail long, fastidieux, mais pour lequel nos équipes ont su répondre présent* », raconte Rui Pereira, directeur général de Sofrilog. Une course de fond avec une visibilité parfois très limitée, qui a pu nécessiter des réouvertures de sites pour suivre les pics de consommation chez certains clients. Mais malgré cela, l'entreprise a su avancer dans ses projets. Tout d'abord du côté de la restructuration de son organisation : « *Nous avons commencé en 2019 avec la création d'une direction d'exploitation logistique, et nous avons continué en 2020 avec une nouvelle direction d'exploitation transport, ainsi que la restructuration de notre direction commerciale, avec l'apport de nouveaux managers pour mieux animer les grands comptes* », note Sébastien Brossard, directeur commercial de Sofrilog.

### Extensions et lancement d'activités partout en France

Les sites de Sofrilog ont également évolué face aux demandes des clients, avec l'ouverture de Trappes 2 pour les grands acteurs et partenaires historiques Picard et Système U. Sofrilog a également accompagné Auchan dans le Sud-Ouest (Bruges, dans le 33), fait une extension en Normandie, à Vire (14), pour accompagner un client dans le domaine de l'alimentaire animal, La Normandie. Enfin, le logisticien a ouvert un autre site à la Mothe-Achard (85) en 2020. Et cette dynamique se poursuivra en 2021 avec de nombreux autres projets : tout d'abord l'agrandissement de deux plateformes toujours pour le compte de Picard à Villeneuve-sur-lot (47) et Bédée (35), ainsi qu'une autre extension sur le site de La Verrie (85). Deux nouveaux sites vont également démarrer pour Aldi à Orly (94) et Cholet (49), dans le contexte du rachat de magasins Leader Price en France par l'enseigne. Enfin, les développements vont également s'accélérer au Maroc avec le démarrage de la construction d'un site tri-température. Autant d'investissements qui représentent un total de 20 millions d'euros. « *Nous sommes dans une logique de croissance et de résilience* », résume Rui Pereira, aujourd'hui à la tête d'un réseau de 40 entrepôts, 200 véhicules et 1 100 employés.

## Supply Fresh, une marque pour la logistique e-commerce du froid

Les ambitions de développement commercial sont également là pour 2021, dans l'espoir d'un exercice plus calme (même si le début d'année « reste compliqué » notent les dirigeants), mais avec la volonté d'élargir les offres pour les clients. Tout d'abord via le développement de la filiale Oofrais, qui se spécialise dans la livraison pour le e-commerce. Des activités qui se sont fortement développées en 2020 dans le contexte de crise sanitaire, véritable accélérateur sur ce segment, et qui se poursuivront en 2021. Des enseignes comme Auchan, Carrefour ou Picard ont ainsi collaboré sur la livraison à domicile avec Oofrais, et deux plateformes de distribution urbaine ont ouvert début 2021 à Caen (14) et à Rouen (76) – avec des futursancements évoqués dans d'autres zones, comme à Lille (59). Et pour être au rendez-vous de ces développements e-commerce, Sofrilog a également dévoilé sa nouvelle marque Supply Fresh, pensée pour être un acteur de la logistique e-commerce en température dirigée. Son ambition : répondre aux demandes des clients qui veulent livrer toute la France depuis des points uniques de logistique, pour des prestations de stockage, de préparation de commandes et de livraison. « *Pour mener ce développement, nous collaborons avec Mathieu Desramé, dirigeant de SupplyWeb, plateforme de logistique e-commerce, afin de pouvoir créer une offre globale en livraison alimentaire, avec Supply Fresh et Oofrais* », précise Rui Pereira, notant que l'entreprise veut se placer en tant qu'acteur de proximité, avec des entrepôts « *à taille humaine, au plus près des bassins de consommation et de production pour mieux accompagner nos clients. Nous aurons dans les prochains mois d'autres éléments à partager sur ces développements e-commerces* ». Un site logistique de marque Supply Fresh a d'ores et déjà été acquis à Caen (14).

---

# DEUXIÈME PARTIE :

## L'ACTUALITE DES DONNEURS D'ORDRES ET DU MARCHE

le monde du surgelé mars/avril 2021

●●● ACTUS

### Le baromètre IRI et

#### Les performances du Rayon Grand Froid P2 (CAM arrêté au 28 février 2021)

Évolution des ventes des surgelés et des glaces tous circuits GSA (HM + SM + EDMP + DRIVE + PROXI)

Le rayon Grand Froid	P2 février (vs P2 2020)	Dernier trimestre	Cumul annuel mobile
<b>Évolution ventes en valeur</b>			
<b>Total surgelés + glaces</b>	<b>8,2%</b>	<b>10,1%</b>	<b>12,9%</b>
Le surgelé sucré	10,7%	8,3%	10,2%
Le surgelé salé	7,8%	10,4%	13,9%
<b>Évolution ventes en volume</b>			
<b>Total surgelés + glaces</b>	<b>5,2%</b>	<b>7,6%</b>	<b>11,3%</b>
Le surgelé sucré	12,3%	8,9%	8,9%
Le surgelé salé	4,6%	7,4%	11,8%
<b>Évolution ventes en unités</b>			
<b>Total surgelés + glaces</b>	<b>7,1%</b>	<b>9,3%</b>	<b>12,1%</b>
Le surgelé sucré	10,4%	8,8%	10,2%
Le surgelé salé	6,5%	9,4%	12,8%

Les marques	P2 février (vs P2 2020)	Dernier trimestre	C.A.M.
<b>Évolution ventes en valeur</b>			
Les marques nationales	11,6%	11,6%	13,0%
Les MDD	5,2%	8,6%	12,9%
PdM MDD	51,6	51,2	48,0
Evol. PdM MDD	-1,5	-0,7	0,0

Les segments de produits	P2 février (vs P2 2020)	Dernier trimestre	C.A.M.
<b>Évolution ventes en valeur</b>			
<b>Salé</b>			
Poissons	5,8%	6,4%	19,5%
Fruits de mer	18,3%	16,5%	16,1%
Pizzas	-1,4%	4,9%	6,6%
Entrées	11,3%	8,1%	7,5%
Légumes	3,8%	7,7%	14,6%
Plats cuisinés	-0,3%	6,4%	9,5%
Sauces et herbes	19,1%	16,6%	13,4%
Viandes	14,8%	17,9%	20,5%
Pommes de terre	10,5%	11,5%	12,0%

Sucré	P2 février (vs P2 2020)	Dernier trimestre	C.A.M.
Glaces à partager	-23,7%	-9,5%	-14,6%
Glaces en vrac	13,4%	10,4%	9,2%
Glaces individuelles	13,1%	16,2%	12,0%
Glaces fin d'année	-52,3%	-0,8%	-0,5%
Desserts et pâtisseries*	9,4%	7,0%	9,3%



Les circuits	Poids circuit en 2019	Evol. CA vs 2018
Concept HYPER	36,7 %	- 2,0 %
Concept SUPER	31,1 %	- 2,1 %
Concept DRIVE	6,9 %	+ 5,6 %
Concept EDMP	15,7 %	+ 0,6 %
Concept PROXI	9,7 %	- 2,3 %

(\*) : dont fruits



# Toupargel rebondit avec Place du Marché

**L'enseigne change d'identité en déployant une nouvelle formule de livraison à domicile portée par cinq univers produits distincts faisant la part belle aux métiers de bouche, sans négliger les surgelés.**

**U**ne date à marquer d'une pierre blanche pour Toupargel. Pour mémoire, le spécialiste de la livraison à domicile des surgelés avait été placé en redressement judiciaire courant 2019 avant d'être repris par la société holding Agihold (appartenant à l'un des actionnaires de l'enseigne Grand Frais). Une reprise qui intervenait alors que Toupargel ne parvenait pas à compenser l'érosion de sa clientèle et de ses ventes sur la prise de commande par téléphone. Mais aujourd'hui, le distributeur spécialisé prend un nouveau départ en devenant Place du Marché, un ensemble porté par cinq offres alimentaires de spécialistes (primeur, boucherie, crèmerie, épicerie et surgelé). Le choix de la nouvelle raison sociale n'est pas anodin, Place du Marché étant justement

## Une offre de spécialistes servie par le maillage de Toupargel

Pour donner tout son sens à son offre, Place du Marché reprend les codes de l'enseigne Grand Frais, en s'entourant de spécialistes de métiers de bouche. « On applique ici le modèle gagnant de Grand Frais, qui fonctionne comme une grande halle de marché, dans laquelle viennent se greffer des savoir-faire, qu'il s'agisse de filiales d'actionnaires de l'enseigne ou de sociétés partenaires. Dans ce sens, on retrouve chez Place du Marché les sociétés Agidra et Despi, en charge respectivement de l'épicerie et de la boucherie chez Grand Frais. Le panorama est complété par les Halles Mandarin (pour les fruits et légumes) et la Maison Cellerier pour les produits laitiers. « Plus tard, nous n'excluons pas la possibilité d'associer à cette démarche

d'autres partenaires issus des métiers de bouche », précise Briec Fruchon, qui évoque en ciment de ce nouvel ensemble, l'expertise de Toupargel en matière de logistique et de livraison. C'est clairement sur ce point que l'initiative Place du Marché prend tout son sens, en s'appuyant sur le Vrai point fort de Toupargel, à savoir la capacité à livrer ses clients dans près de 35 000 communes de France, via 110 agences régionales, une flotte de 650 camions et 700 chauffeurs livreurs.

## Le surgelé élaboré revu en profondeur

Sans oublier enfin l'assortiment Toupargel, qui n'entend pas s'en tenir au rôle de cinquième roue du carrosse. Au contraire, ce changement s'accompagne d'une refonte progressive de l'offre du spécialiste des surgelés. « Si l'assortiment en produits brut est reconduit dans les grandes lignes, on repart sur de nouvelles bases pour les produits élaborés, avec des exigences renforcées sur le plan organoleptique comme en matière de transparence et d'origine », explique le président, qui évoque aussi de nouveaux emballages.

De leur côté, les clients pourront opter entre la commande en ligne (via le site marchand [placedumarche.fr](http://placedumarche.fr)), ou le télévendeur. À noter que les livraisons sont réalisées sans surcoût pour le client dès 40 € d'achat pour la commande.

■ JFA



Sur le plan logistique, le distributeur met sur la table 30 millions d'euros d'investissement pour accompagner son nouveau positionnement de multi-spécialiste.

le nom de l'activité des produits frais que Toupargel avait lancé, dans les années 2000, avec un succès alors mitigé. « Toupargel n'aurait pas pu incarner à elle seule ce changement en profondeur, c'est pourquoi nous l'associons à d'autres spécialistes incarnant parfaitement les valeurs et la diversité des métiers de bouche. Place du Marché veut ainsi casser les codes de la livraison à domicile en devenant l'alternative parfaite. À savoir le meilleur du marché directement à la porte du client ! », explique Briec Fruchon, son président. Mais l'ancien CEO de Relais D'or précise que si la raison sociale change, Toupargel ne disparaît pas, en devenant justement la marque signature de l'assortiment dédiée aux surgelés et glaces.

## TENSIONS SUR LES MATIERES PREMIERES : L'ETAT PREND DE NOUVELLES MESURES

Agnès Pannier-Runacher, ministre de l'Industrie, a réuni, autour du président de France Industries, les représentants des six filières les plus touchées par la crise d'approvisionnement de composants et de matières premières. L'objectif était d'annoncer de nouvelles mesures de soutien face à cette crise, même si ses effets pourraient se prolonger jusqu'à la fin de l'année. L'automobile, l'agroalimentaire et le bâtiment, l'électronique, la métallurgie et la chimie (fournisseurs) semblent fortement impactés par cette pénurie de semi-conducteurs, d'intrants chimiques, de plastique, de pâte à papier, de bois et de coton. Cette pénurie semble être le résultat de la reprise post-confinement et d'un effet de « stockage », le tout aggravé par les difficultés du fret maritime. Trois nouvelles mesures de soutien ont donc été annoncées. Les acheteurs publics devront prendre en compte les difficultés de leurs fournisseurs dans le cadre des contractualisations, notamment avec l'annulation des pénalités de retard par la grande distribution. Le recours aux matières recyclées, notamment dans le plastique, va être augmenté.

### **+6% sur les emballages**

Après un premier plan lancé pour les semi-conducteurs puis une action concernant les intrants chimiques, la ministre a rappelé les autres mesures à court-terme déjà à l'oeuvre, comme les facilités douanières ou les actions diplomatiques. L'Etat anticipe d'ores et déjà une inflation des prix des matières premières (+ 6% sur les emballages et de 50 à 80% sur l'acier ou l'aluminium).

Reste le nerf de la guerre, la relocalisation de ces activités stratégiques « *qui pourraient manquer et fragiliser la chaîne de production* ». Pour cela, la ministre discute directement avec l'Europe, qui pourrait mettre en place une stratégie de relocalisation sur le territoire européen. Mais la discussion n'en est qu'à ses débuts.

## CARREFOUR S'ALLIE A DELIVEROO, CASINO A UBER EATS

Carrefour, déjà présent sur Uber Eats depuis un an, signe une nouvelle alliance européenne avec Deliveroo. Le service est proposé d'abord à Paris, puis se déploiera très vite dans une vingtaine de grandes villes. L'entreprise de foodtech britannique Deliveroo et le distributeur français Carrefour proposent désormais la livraison à domicile d'un millier de produits du quotidien, surtout alimentaires. Récupérés dans les magasins de l'enseigne, ils seront livrés en une demi-heure. Ce service était déjà lancé en Espagne et en Italie l'année dernière. La Belgique va développer Anvers courant avril et Gand en mai, après Bruxelles et Liège en mars dernier. « *Ce partenariat d'envergure internationale marque une nouvelle étape dans le développement de notre e-commerce (...) à un moment crucial d'accélération du marché* », pointe Elodie Perthuisot, directrice exécutive e-commerce, data et transformation digitale du Groupe Carrefour. Depuis le premier confinement, les ventes en ligne de produits de grande consommation ont explosé de 42%, selon la FEVAD, la fédération de la vente à distance.

Les services de livraison s'accroissent dans le monde de la grande distribution. Casino, déjà allié à Amazon, vient d'annoncer s'associer à Uber Eats. Une livraison en 30 minutes sera proposée depuis 50 magasins et sera ensuite déployée dans près de 500 magasins d'ici à l'automne 2021.

Par ailleurs, Uber Eats a annoncé un partenariat avec Sodexo, le géant tricolore de la restauration collective.

## CARREFOUR AFFICHE UNE FORTE CROISSANCE EN COMPARABLE AU PREMIER TRIMESTRE



**Le groupe enregistre une progression des ventes comparable de 4,2% sur les trois premiers mois de l'année 2021, malgré une base de comparaison élevée. En France, les ventes ont augmenté de 3,5%, dont +3,3% pour les hypermarchés.**

Le premier trimestre n'est pas la période la plus marquante de l'année pour les distributeurs. Mais compte tenu d'une base de comparaison très particulière (le premier trimestre 2020 incluait le début de la pandémie et le formidable rush dans les magasins), la publication de Carrefour était attendue. Et les résultats sont positifs pour le distributeur qui a fait état *"d'une forte croissance, reflétant l'excellente dynamique de la France"*. A données comparables, le chiffre d'affaires des trois premiers mois de l'année atteint ainsi 18,577 milliards d'euros, soit +4,3% en comparable. La zone France, qui représente la moitié des ventes totales, est source de satisfaction avec une progression de 3,5% (toujours en comparable) à 9,162 milliards d'euros. Surtout, Carrefour met en avant une nouvelle progression de la part de marché de l'enseigne (+0,2 point), **avec une surperformance dans tous les circuits**, et une solide dynamique des hypermarchés, à +3,3%, qui se matérialise par une croissance sur chaque mois du trimestre. Des éléments qui semblent accréditer un retour plus pérenne dans le vert. *"Cette performance traduit le succès d'une méthode qui place les clients et l'exécution en magasin au cœur de toute initiative commerciale, notamment grâce au 5/5/5 et au projet TOP déployé à date dans environ 90% des hypermarchés et plus de 100 supermarchés"* explique le groupe, qui tient à relativiser l'impact des nouvelles mesures de confinement en vigueur depuis le début du mois en cours. Ainsi, *"au cours des premières semaines d'avril, la croissance comparable en France est solide, y compris en hypermarché"*. Dans le détail, le distributeur affiche donc une hausse des ventes de 3,3% pour les hypermarchés, soit une hausse moyenne de 2,1% en comparable sur deux, un indicateur précisé par Carrefour qui entend montrer le travail de fond accompli. Au T1, le non alimentaire des hypers a progressé de 10,8%, et l'alimentaire a gagné 1,7%, sur une base de comparaison très élevée. Les supermarchés sont à +7% en comparable et +7,5% en comparable sur deux ans alors que la proximité recule de 2,8% sur ce trimestre (+4,1% sur deux ans) *"au regard d'un historique élevé, le confinement strict de mars 2020 ayant particulièrement bénéficié à ce circuit"* précise le distributeur. En parallèle du commerce physique, le volume d'affaires de l'e-commerce alimentaire a progressé de +51%.

### **L'ensemble des objectifs opérationnels et financiers est confirmé**

En Europe, la progression des ventes se poursuit en Espagne et en Belgique alors que l'activité recule en comparable en Italie, en Pologne et en Roumanie. En Amérique Latine, ou Carrefour vient de racheter Grupo Big, numéro trois de la distribution brésilienne, la performance *"est soutenue dans un contexte sanitaire dégradé"*. Ainsi, au Brésil, les ventes du trimestre ont progressé de 14,2% à changes constants, et de 11,6% en comparable. Parmi les annonces globales, Carrefour a indiqué que le conseil d'administration a approuvé des opérations de rachat d'actions en vue de leur annulation future, pour un montant maximal de 500 millions d'euros (soit environ 4% de la capitalisation boursière du groupe). En parallèle, l'ensemble des objectifs opérationnels et financiers a été confirmé :

- Un tiers du chiffre d'affaires réalisé via des produits à marque Carrefour en 2022
- 2 700 ouvertures de magasins de proximité à horizon 2022
- 4,2 milliards d'euros de GMV e-commerce alimentaire en 2022
- 4,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires en produits bio en 2022
- 2,4 milliards d'euros d'économies de coûts additionnels d'ici 2023 en année pleine (en complément des -
- 3,0 milliards d'euros déjà réalisés à fin 2020)
- Cash-flow libre net d'un niveau supérieur à 1 milliard d'euros par an dès 2021 (après décaissement des charges exceptionnelles, notamment liées aux plans de restructuration)
- Niveau annuel d'investissements (capex) de l'ordre de 1,5 à 1,7 milliard d'euros
- Cessions additionnelles de 300 M€ d'actifs immobiliers non stratégiques à horizon 2022





## QUI SONT LES 75 PREMIERS FOURNISSEURS DE PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION ?

Dans l'alimentaire, la nouvelle alliance entre Casino et Intermarché s'occupera des négociations commerciales des 70 plus grands fournisseurs de PGC. Qui sont-ils ? Voici un début de réponse, une liste qui est très attendu.

Pour les produits de grande consommation, **Intermarché** et **Casino** vont donc créer une centrale commune, dont le pilotage sera assuré par Intermarché. La mission de cette centrale - qui n'a pas encore de nom - sera de négocier, pour le compte des deux partenaires en France, les conditions d'achats des **produits de grandes marques internationales de produits de grande consommation**.

*Il est évoqué les 70 plus grands industriels des PGC qui pèsent 70% des achats réalisés par Casino et Intermarché. En seront exclus les produits vendus sous marque propre, les produits frais traditionnels issus de la production agricole ou de la pêche, ainsi que les produits de marque nationale élaborés par des PME ou des entreprises de taille intermédiaire. Beaucoup d'industriels se demandent donc actuellement s'ils sont ou non dans cette liste des 70. Pour apporter un début de réponse, nous publions ici le classement du TOP 75 des produits de grande consommation d'un panéliste. En sachant qu'il s'agit d'un "classement national" et que Casino et Intermarché ont bien précisé qu'ils se focaliseront sur les 70 premiers fournisseurs de l'ensemble des ventes de leurs enseignes.*

### **Voici la liste :**

NESTLE, LACTALIS, DANONE, UNILEVER, P&G, MONDELEZ, COCA COLA  
 GROUPE SAVENCIA, PERNOD RICARD, L'OREAL, FERRERO, HEINEKEN  
 MARS, JACOBS DOUWE EGBERTS, LDC, PEPSICO, HERTA FOODS  
 LA MARTINIQUAISE, GENERAL MILLS, BEL, HENKEL, GROUPE CARLSBERG  
 FLEURY MICHON, ESSITY, EBRO PANZANI, ANDROS, AGRIAL  
 BIGARD, RECKITT BENCKISER, INBEV, BARILLA GROUP, SODEBO, SODIAAL  
 BONDUELLE, COLGATE, PALMOLIVE, ORANGINA SCHWEPPE SUNTORY, LAVAZZA  
 MHD, ROXANE, NORAC, LABEYRIE FINE FOODS, PASQUIER, ROYAL WESSANEN  
 MCCORMICK, AVRIL, MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS, LINDT, BACARDI MARTINI  
 LEA NATURE, SMB, NOMAD FOODS, SIGMA ALIMENTOS, KELLOGG'S, THAI UNION  
 GROUPE BOLTON, SOLINEST, HARIBO, WILLIAM GRANT & SONS  
 CPK, OTSUKA, INTERSNACK, JOHNSON&JOHNSON, LAITA, BROWN FORMAN  
 MCCAIN, JACQUET-BROSSARD, BRITVIC, COFIGEO, AFFINITY PET CARE, BEIERSDORF  
 GB FOODS, MIX BUFFET, BRASSERIE DE SAINT OMER



## BILAN NEGO 2021 : UNE LEGERE DEFLATION CONSTATEE SUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES

Selon le bilan des négociations 2021 dressé par l'Observatoire de la négociation commerciale annuelle, pour les produits alimentaires, la déflation constatée est de l'ordre de -0,3% en prix 3-nets toutes catégories confondues.

Les membres de l'Observatoire de la négociation commerciale annuelle se sont réunis le 9 avril dernier sous l'égide du Médiateur des relations commerciales agricoles pour arrêter le bilan des négociations 2021.

« L'exercice 2021 se caractérise en premier lieu par une grande convergence des résultats émanant respectivement des distributeurs et des fournisseurs et par une faible dispersion des résultats entre distributeurs », fait remarquer cet observatoire.

### Exception des produits frais laitiers et des oeufs

Selon ce bilan, il est constaté une déflation de l'ordre de **-0,3% en prix 3-nets** toutes catégories de produits confondues pour les produits alimentaires vendus sous marque nationale. L'Observatoire précise que les demandes de hausses de tarifs de la part des fournisseurs étaient de +3%.

Cette légère déflation est observée pour toutes les catégories de produits à l'exception de celle des produits frais laitiers et des oeufs qui connaissent à nouveau une évolution positive de leurs prix d'achat en 2021 : épicerie salée (- 0,3 %), épicerie sucrée (- 0,3 %), produits frais non laitiers (- 0,7 %), **Produits frais laitiers (dont oeufs) (+ 0,5 %)**, surgelés : - 0,7 %, boissons alcoolisées (- 0,7 %), Boissons non alcoolisées (- 0,4 %). « Ces observations confirment que le secteur laitier et les oeufs ont encore fait l'objet d'une attention spéciale en 2021. Le résultat plus défavorable du secteur « frais non laitiers » résulte principalement de la baisse des tarifs d'achat de la charcuterie du fait de la baisse des cours du porc – hors charcuterie, la déflation est moins élevée », est-il précisé.

### La prise en compte de la RSE ne s'améliore pas

D'un point de vue qualitatif, les fournisseurs ont constaté une « amélioration de la justification des demandes d'évolutions tarifaires et de leur réception par les distributeurs pour les produits frais avec une relativement bonne prise en compte du contexte des matières premières agricoles ou alimentaires notamment ».

En revanche, les attentes tarifaires des fournisseurs en matière de RSE restent « insatisfaites », alors que « les distributeurs conviennent que les éléments apportés par leurs fournisseurs à l'appui de leurs revendications sont en net progrès », selon l'Observatoire.

### Méthode

Pour mémoire, cet observatoire exclut un certain nombre de produits à forte composante agricole pour des raisons de confidentialité des données au regard des règles de concurrence : les marques de viandes (notamment volaille, viande bovine, viande porcine) à l'exception de la charcuterie ne sont ainsi pas comprises. De même, l'observatoire concerne seulement les produits faisant l'objet d'une négociation commerciale couvert par les dispositions de l'article L. 441-7 du code du commerce : ne sont donc couverts ni les produits sous marque de distributeurs (MDD), ni les produits livrés en vrac (fruits et légumes frais, viandes fraîches non emballées par le fournisseur, poissons, une partie du rayon boulangerie-viennoiserie...).

## PORC : LA PRODUCTION EUROPEENNE DEVRAIT LEGEREMENT PROGRESSER EN 2021

La croissance de la production et des exportations européennes de viande porcine devrait ralentir en 2021, selon les estimations de la Commission européenne. L'enquête menée en décembre 2020 sur le cheptel porcin de l'Union européenne (UE) a révélé une légère augmentation du nombre de porcs à l'engrais de 0,8 % (750 000 têtes). Le nombre de porcelets a aussi progressé de 2,2 millions de têtes, porté notamment par la croissance du cheptel de porcelets en France. En revanche, le nombre de truies dans l'UE a reculé de 0,5 % sur un an. Les hausses en France, au Danemark et en Pologne n'ont pas pu compenser les fortes baisses du cheptel de truies en Allemagne et au Pays-Bas. De quoi entraîner une légère progression de la production de viande porcine dans l'UE d'environ 0,7 % en 2021.

### Des exportations en repli, mais élevées en 2021

Malgré la propagation de la peste porcine africaine (PPA) en Europe, les exportations de porcs vers la Chine ont atteint de nouveaux records en 2020. Si la maladie s'est propagée en Allemagne, en Belgique, en Hongrie et en Pologne et a entraîné des restrictions commerciales immédiates sur les envois vers des partenaires clés comme la Chine, la Corée du Sud et le Japon, d'autres États membres de l'UE ont pu récupérer les parts de marché perdues par ces pays européens sur le continent asiatique. L'Espagne, par exemple, bénéficie actuellement d'une forte demande chinoise. Bien que les envois européens de produits porcins soient prévus en baisse en 2021, ils resteront toutefois à des niveaux très élevés. La demande chinoise devrait rester forte cette année. Certes, l'industrie porcine commence à se redresser en Chine, mais de nouveaux cas de PPA sont toujours d'actualité dans le pays et devraient menacer le rétablissement du cheptel porcin chinois. Par ailleurs, aucun vaccin sûr et efficace n'a encore été trouvé pour lutter contre la maladie.

---

## LEGUMES : PETIT REVEIL DE LA DEMANDE.

**Légumes** : Les ventes de tomate sont plus actives, portées par des opérations promotionnelles qui pèsent en revanche sur les prix de la grappe. De même, le commerce de l'asperge se montre plus fluide, en ce début de semaine, tandis que les volumes restent modérés, malgré l'amélioration des températures et de l'ensoleillement. Les cours sont reconduits. En concombre, la production tend à fléchir, dans les zones en début de période d'arrachages. La demande est attentiste, et les cours stables. La campagne de courgette du Sud-Est se met en place dans un contexte concurrentiel, l'offre espagnole demeurant prépondérante en GMS.

**Fruits** : Le marché de la fraise est actif. Le disponible ne suffit pas toujours à couvrir l'intégralité de la demande. Les cours conservent des niveaux très fermes. En pomme, le commerce est calme et régulier. Les vacances scolaires freinent traditionnellement les commandes. Néanmoins, l'équilibre est maintenu entre l'offre et la demande.

---

## HAUSSE DES FABRICATIONS DE FROMAGES EN 2021

La collecte laitière européenne devrait progresser de 1 % en 2021 par rapport à 2020, prévoit la Commission européenne. 21 % du lait supplémentaire produit devrait être destiné à la fabrication de fromages, dans un contexte de demande bien orientée. Bruxelles estime que la consommation de fromage pourrait progresser de 1 %, notamment grâce à la reprise du secteur de la restauration hors foyer. Dans le même temps, les exportations européennes devraient continuer de croître et progresser de 4 % à plus de 1,4 million de tonnes, c'est-à-dire 33 % de plus qu'il y a dix ans. Les envois vers le Japon et la normalisation des barrières douanières avec les États-Unis sont les principaux moteurs de ce dynamisme. Les stocks européens devraient renouer avec la normale. La production européenne de lactosérum, coproduit de la transformation fromagère, devrait progresser en parallèle, de l'ordre de 2 % estime Bruxelles, qui seraient absorbés par l'industrie alimentaire européenne dont les besoins pourraient progresser de 0,6 %. L'export est attendu en hausse de 5 % grâce à la bonne demande, principalement chinoise, pour l'alimentation humaine ou animale.

## CANARD : LA PRODUCTION FRANÇAISE ATTENDUE EN REPLI DE 20 % AU 1ER SEMESTRE

La filière canard en 2020 a été touchée de plein fouet par l'influenza aviaire et la pandémie de la Covid-19. Si la production a déjà entamé une baisse l'an dernier, cette tendance devrait s'accroître en 2021. Avec les débouchés de la restauration hors foyer (RHF) notamment commerciale qui restent fermés et l'influenza aviaire qui continue de se propager en Europe, la filière devrait continuer de pâtir de ces deux crises cette année. Déjà en 2020, la production de viande de canard dans l'UE-27 et au Royaume-Uni avait reculé de 16 % sur un an. La baisse de la production avoisinait les -12 % en France, -30 % en Hongrie, -25 % en Allemagne et -10 % en Bulgarie. Seule la Pologne a vu sa production de canard maigre croître en 2020. Au premier semestre 2021, l'institut technique de l'aviculture (l'Itavi) s'attend à une perte globale de la production de canard (maigre et gras) en France de 20 %. « En France on s'attend à une baisse de l'offre plus marquée surtout en canard à rôtir de l'ordre de 7 % en raison de la baisse des débouchés à l'export et en restauration commerciale », a estimé François Cadudal, directeur du pôle économie de l'Itavi, lors du webinaire « le marché de la volaille en France et dans le monde », le 25 mars.

## SURGELES : CREVETTES ET POISSONS PANES PLEBISCITES EN 2020

Le surgelé a été plébiscité en 2020 et le rayon marée n'a pas dérogé à la règle. Les achats des ménages de produits de la mer surgelés pour leur consommation à domicile ont ainsi progressé de 13 % par rapport à 2019, relate FranceAgriMer en s'appuyant sur les données de Kantar. Avec la fermeture des cantines, les familles se sont ruées sur les poissons enrobés (+15,6 %), ce segment représente 21,1 % des ventes en volume. Les poissons surgelés nature (22,1 % des volumes bondir) ont vu leurs achats bondir de 11,2 %. Les crevettes et gambas ont progressé de 12,8 %, les céphalopodes de 26,3 % et les cocktails de fruits de mer de 14,7 %. Les plats préparés surgelés à base de produits de la mer ont vu leurs achats progresser de 9,5 %. A noter, le prix moyen d'achat dur l'ensemble du rayon est resté quasiment stable (+0,1 %) sur un an.

# TROISIEME PARTIE :

## L'ACTUALITE TECHNIQUE, JURIDIQUE & REGLEMENTAIRE

### DIX ANS DE RELOCALISATION DE PALETTES

#### **Paki Logistics et le spécialiste du transport frigorifique Stef célèbrent dix millions de mouvements.**

Relocaliser des palettes, soit, en d'autres termes, apporter là où il le faut, quand il le faut, les emballages de transport afin que les industriels puissent les charger en évitant les trajets à vide des camions et d'autres externalités négatives de la supply chain : le service tend à se développer toujours plus. Paki Logistics, qui revendique une longue expérience dans ce domaine, célèbre dix ans de relocalisation de palettes pour le compte du spécialiste de la logistique sous température dirigée de produits alimentaires : Stef. Au-delà des bénéfices économiques et environnementaux conséquents dus à la réduction du nombre de camions sur les routes et à l'optimisation de la chaîne logistique, cette collaboration s'est concrétisée, plus récemment, par la mise en place de procédures automatisées dans la gestion administrative des flux de palettes grâce au e-voucher, le bon électronique. À la clé, « *une plus grande réactivité entre les acteurs de la chaîne logistique* », comme le déclare Damien Chapotot, directeur général délégué de Stef transport.

#### **Diminuer le nombre de véhicules sur les routes**

Depuis dix ans, Paki a relocalisé plus de 10 millions de palettes pour le groupe Stef. « *Notre objectif était de rationaliser et d'industrialiser les processus de relocalisation de palettes du groupe afin de diminuer le nombre de véhicules sur les routes et d'éviter des manipulations lors des opérations de manutention. La dématérialisation des échanges simplifie les suivis et pilote les flux du groupe notamment pour les clients à forts volumes qui nécessitent un renouvellement régulier des palettes en qualité supérieure ou neuve. Pour Stef, cela diminue les coûts de gestion, les pertes et les frais liés à l'achat de nouvelles palettes* », commente Christian Agasse, directeur général de Paki. Stef souhaite étendre les solutions Paki – qu'il utilise déjà en France, en Espagne et en Italie – à l'ensemble de ses sites. Stef se revendique comme le leader européen des services de transport et de logistique sous température contrôlée (-25 °C à +15 °C). Le groupe est présent dans sept pays avec un effectif de 19 000 salariés. Paki Logistics est un prestataire de services pour la gestion, la fourniture et la relocalisation de palettes Europe et de conteneurs échangeables standardisés. L'entreprise représente 200 personnes. Elle fait partie du groupe néerlandais Faber Halbertsma qui réalise un chiffre d'affaires de 330 millions d'euros et emploie 500 personnes.





## CENT EMPLOIS PROPOSES : L'ENTREPRISE CHEREAU RECRUTE AUSSI DANS LE PAYS DE FOUGERES

Implantée dans le Sud Manche, l'entreprise de véhicules frigorifiques Chéreau lance une vaste opération de recrutement. Une réunion d'information aura lieu le 29 avril à Maen Roch.



C'est l'une des entreprises les plus importantes du Sud Manche. L'entreprise Chéreau, dont le siège social est situé à **Ducey** et les deux grosses usines de production à **Avranches** et **Ducey**, emploie plus de 900 personnes. L'an dernier, elle a subi comme beaucoup une diminution de son activité, notamment lors du premier confinement, avec sur l'année une baisse d'environ 10 %. Elle a dû à ce moment-là mettre un terme à des missions d'intérim et à des CDD.

### À la pointe de l'innovation

Mais depuis, l'activité a bien repris et l'entreprise n'arrive plus à produire suffisamment pour honorer rapidement ses commandes de semi-remorques et camions frigorifiques. Chéreau est en effet un poids lourd de la carrosserie frigorifique, avec un savoir-faire largement reconnu. L'entreprise s'adapte aux demandes de ses clients en faisant quasiment du « sur-mesure » selon les besoins spécifiques. « On travaille notamment pour l'industrie alimentaire, la logistique, les distributeurs » **Frédéric Connault**, responsable Ressources humaines. Elle est aussi à la pointe de l'innovation : « On a mis sur la route la première semi-remorque dont la partie frigorifique est alimentée par de l'hydrogène. C'était une première mondiale.

### Soudeurs, électriciens, peintres...

Alors que Chéreau fabrique actuellement 16 véhicules par jour, il lui faudrait passer à 18 par jour pour honorer ses commandes. L'entreprise souhaite donc embaucher une centaine d'ouvriers d'ici le mois de juillet. Dans un premier temps, « il s'agira d'un contrat d'intérim de trois mois qui pourra déboucher sur des postes en CDI », explique Charly Tesnière, directeur d'agence Adecco, avec laquelle travaille l'entreprise pour son recrutement. Les postes recherchés sont principalement des mouleurs, soudeurs, électromécaniciens, carrossiers et peintres industriels. Pour les soudeurs, recherchés en nombre mais souvent difficiles à trouver, sera également proposée une formation de type POEI (Préparation opérationnelle à l'emploi industriel) en collaboration avec Pôle emploi, suivie d'un contrat de professionnalisation.

### Un après-midi d'information à Maen Roch

Pour trouver la centaine de personnes recherchée, Chéreau et Adecco élargissent leur rayon de recrutement, notamment au pays de Fougères proche et plus particulièrement au secteur de **Val Couesnon et Maen Roch**. C'est pourquoi le PAE (point accueil emploi) de Couesnon Marches de Bretagne va proposer **le jeudi 29 avril de 13 h 30 à 17 h 30** (sur inscription) une rencontre d'information avec des responsables de l'entreprise et de l'agence d'intérim. D'autres réunions de ce type, avec présentation et rendez-vous individuels, auront lieu par la suite sur les secteurs de Louvigné-du-Désert, Fougères, Val Couesnon et Dol-de-Bretagne. Réunion d'information au siège de Couesnon Marches de Bretagne, zone de Saint-Eustache à Maen Roch (Saint-Etienne), le 29 avril, inscription obligatoire au PAE, tel. 02 99 98 44 70. Autres renseignements : agence intérim Adecco au 02 33 79 38 00.



## THERMO KING REMBOURSE LA DIFFERENCE

**Thermo King propose à ses clients de leur rembourser la différence si le groupe frigorifique pour semi-remorques A-Series Advancer n'atteint pas l'objectif d'économie de carburant.**

Thermo King, leader de solutions de transport sous température contrôlée, lance une nouvelle campagne pour souligner les capacités d'économie de carburant du groupe frigorifique pour semi-remorques A-Series Advancer. Thermo King propose désormais de rembourser la différence, si l'équipement de froid n'atteint pas, au bout de douze mois, l'objectif d'économie de carburant calculé avec les clients. Notons que les groupes frigorifiques A-Series de la marque sont jusqu'à 30 % plus éco-énergétiques que la moyenne du marché et sont les premiers de l'industrie à communiquer une transparence totale des niveaux et de la consommation de carburant. Les clients peuvent facilement accéder à l'ensemble des données qui sont enregistrées, affichées et mises à disposition à distance *via* la télématique. Les transporteurs intéressés par le programme de garantie d'économie de carburant sont invités à contacter leur concessionnaire Thermo King avec lequel ils peuvent calculer leur objectif individuel d'économie de carburant. L'objectif est basé sur le profil d'exploitation spécifique du client, en tenant compte du nombre d'heures de fonctionnement, de la température ambiante moyenne ou du fait qu'il transporte principalement des produits surgelés ou frais.



## SAINT LAURENT DU VAR : RANDSTAD FORME 10 CHAUFFEURS POIDS LOURDS POUR LE GROUPE JACKY PERRENOT

**L'agence Randstad de Saint-Laurent-du-Var a mis en place, avec l'organisme de formation Forma Plus, une formation dédiée à son client Jacky Perrenot.**

Dans les Alpes-Maritimes, Jacky Perrenot rencontre des difficultés récurrentes pour recruter des chauffeurs poids lourds, spécialisés dans le transport frigorifique. Pour répondre au besoin de son client, Randstad a conçu une formation spécifique au métier de transporteur frigorifique poids lourds. Le dispositif de formation est dédié à ses salariés intérimaires puisqu'il s'agit d'un contrat de développement professionnel intérimaire (CDPI). De ce fait, 10 volontaires ont été recrutés pour participer à la formation. D'une durée de trois mois, elle se termine le 30 mars 2021. Au cours de cette formation, les stagiaires vont acquérir les compétences requises pour devenir chauffeur de poids lourd frigorifique. Jacky Perrenot a souhaité ajouter certains modules à la formation de base, notamment, l'arrimage des palettes et la mise à quai des camions. A l'issue de cette formation, les stagiaires obtiendront un titre professionnel de conducteur transport routier en marchandise sur porteur. Ils ont également la certitude d'être embauchés pendant au moins 6 mois par la société Jacky Perrenot.

### Une formation répondant au besoin de Jacky Perrenot

Près des deux tiers<sup>[1]</sup> (65%) des entreprises du transport ont du mal à trouver des candidats dans le bassin d'emploi des Alpes-Maritimes. Ainsi, l'entreprise Jacky Perrenot de Grasse peine à recruter des chauffeurs poids lourds pour le transport frigorifique. Pour faire face à cette pénurie, l'entreprise a fait appel à l'agence

Randstad de Saint-Laurent-du-Var pour créer une formation dédiée. En partenariat avec l'organisme de formation Forma Plus de Nice, Randstad a monté une formation s'étendant sur trois mois durant lesquels 10 stagiaires, tous collaborateurs réguliers de Randstad, vont apprendre le métier de transporteur frigorifique poids lourds. Les stagiaires choisis ont une expérience d'au moins un mois en intérim et tous ont émis le vœu de s'orienter vers le secteur du transport. Pour les recruter, Randstad s'est appuyé sur trois agences de son réseau : Grasse, Cannes et Saint-Laurent-du-Var. Une journée de recrutement a été effectuée avec le responsable du site de Jacky Perrenot pour s'assurer que les profils choisis coïncidaient avec la culture de l'entreprise. L'objectif de cette formation est de permettre aux stagiaires d'acquérir des compétences pour exercer des métiers porteurs, notamment dans le domaine du transport.

### **Des perspectives d'embauche pour les stagiaires**

Pour répondre au mieux au besoin de Jacky Perrenot, Randstad et Forma Plus ont adapté le programme de formation à la spécificité du métier. Ainsi, un module adapté au transport frigorifique et un autre à l'arrimage de palettes et à la mise à quai (la manœuvre pour amener la remorque jusqu'au quai de chargement) ont été mis en place. Ces savoir-faire qui permettent de n'abîmer ni la marchandise ni le camion ont été identifiés comme essentiels à acquérir par le client. Ainsi, cette formation va plus loin que la formation de conducteur poids lourds classique. Cela permet aux stagiaires d'intégrer les règles du respect de la chaîne du froid pour éviter d'abîmer et de jeter la marchandise. A la fin de la formation, les stagiaires recevront un titre professionnel de conducteur transport routier en marchandise sur porteur. Jacky Perrenot s'engage à recruter les stagiaires pendant au moins six mois en intérim. L'obtention de ce titre professionnel renforce l'employabilité des collaborateurs, ce qui peut leur permettre également d'être recrutés chez d'autres clients.

### **Les partenaires de la formation**

**Jacky Perrenot** : Avec plus de 75 ans d'expérience Jacky Perrenot est un des leaders du transport français. Au cours de ces dernières années, l'entreprise s'est diversifiée dans différents domaines d'activité : Vrac, Containers, Logistique, Livraison à domicile... Avec un chiffre d'affaires de 800 millions d'euros en 2020, Jacky Perrenot continue sa croissance à travers de nouveaux projets et acquisitions. L'entreprise opère pour plusieurs secteurs d'activité, allant de la grande distribution, en passant par les industries manufacturières, jusqu'aux produits de grande consommation.

**Forma Plus** : organisme de formation basé à Nice, Forma Plus propose des programmes spécialisés dans la formation de conduite d'engins, de manutention logistique et BTP certifiés par Global Certification (organisme certificateur accrédité depuis près de 20 ans dans les domaines du transport et de la logistique, du bâtiment et de la radioprotection). Il offre des formations professionnelles débouchant sur des certificats comme le CACES ou des titres professionnels.



## MIEUX CERNER LES DEFIS LOGISTIQUES

Les premiers retours d'expérience permettent de mieux cerner les défis logistiques de la chaîne du froid lors des campagnes de vaccination anti-Covid. Les principaux sont liés à l'hétérogénéité des vaccins et à leur maintien à la bonne température jusqu'à leur distribution finale.

« *Zéro perte et zéro gaspillage, chaque dose de vaccin doit être utilisée.* » Tel est le cap fixé par Walter Arnaud. Pour le responsable du pôle logistique chargé des campagnes de vaccination Covid au ministère des Solidarités et de la Santé, grand témoin du webinaire organisé le 30 mars par le Cemafruid, cet objectif impose « *zéro perte due à une rupture de la chaîne du froid* ». Cet impératif est l'un des plus grands enjeux logistiques des campagnes et de la distribution des vaccins anti-Covid en cours. Quelques chiffres illustrent ce défi. « *Il est prévu de vacciner 41 millions de personnes avant la fin de l'été 2021 avec environ 40 millions de doses Comirnaty [Pfizer-BioNTech], un peu plus de 30 millions de doses AstraZeneca, environ 12 millions de doses Moderna et quelques millions de doses du vaccin Johnson & Johnson* », explique Walter Arnaud.

### Températures à respecter

Le premier défi logistique est « *la diversité des vaccins et l'hétérogénéité de leurs températures* », indique Véronique Jung, d'OCP, en distinguant « *les températures de conservation principale et avant utilisation* », ajoute Fabian de Paoli, du laboratoire GSK.

Les températures de conservation principale sont entre  $-90^{\circ}\text{C}$  et  $-60^{\circ}\text{C}$  durant six mois pour le Comirnaty, entre  $-25^{\circ}\text{C}$  et  $-15^{\circ}\text{C}$  pendant sept mois pour le sérum Moderna, et entre  $2^{\circ}\text{C}$  et  $8^{\circ}\text{C}$  pendant six mois pour le vaccin AstraZeneca. À ces températures, « *le transport est réalisé avec des emballages isothermes préconditionnés et réfrigérés*, précise Fabian de Paoli. *Si le transport congelé est impossible, le transport est réalisé entre  $2^{\circ}\text{C}$  et  $8^{\circ}\text{C}$  sur une durée maximum de huit heures, une seule fois et de façon documentée* ».

### Le Dernier kilomètre de tous les risques

S'agissant des températures avant utilisation, elles sont toutes entre  $2^{\circ}\text{C}$  et  $8^{\circ}\text{C}$  mais sur des durées variables : cinq jours pour le Comirnaty, trente jours pour le Moderna et de six mois pour le sérum AstraZeneca. « *Ces durées intègrent le transport de distribution.* » Sur le terrain au plus près des patients, le maintien de la chaîne du froid conditionne les plannings des centres de vaccination. La distribution et la mise à disposition du vaccin Comirnaty restent de loin la partie la plus contraignante, selon Éric Stener, de Sanofi Pasteur. « *Ce vaccin est stocké à l'aide de "supercongélateurs" à l'hôpital.* » Le centre prend contact avec l'ARS ou l'hôpital pour connaître les doses disponibles et organise son planning de vaccination en conséquence.

« *Les doses sont transférées à l'officine la plus proche avant le jour de vaccination puis sont acheminées vers le centre le jour de la vaccination à une température entre  $2^{\circ}\text{C}$  et  $8^{\circ}\text{C}$ . Elles sont stockées dans une armoire à cette température contrôlée. Après reconstitution du vaccin, le praticien dispose de deux heures pour injecter les six doses du flacon* », complète Éric Stener. À titre de comparaison, la logistique du dernier kilomètre du sérum AstraZeneca, déjà à  $2-8^{\circ}\text{C}$  sur l'ensemble de sa chaîne et bénéficiant d'une durée de conservation plus longue à cette température, est beaucoup « *moins risquée* ».





FRET FERROVIAIRE

## VERS UNE NOUVELLE AUTOROUTE FERROVIAIRE SETE-CALAIS EN 2022

En droite ligne des annonces du Premier ministre à l'été 2020 sur la relance du fret ferroviaire, l'État confirme ses engagements en lançant un appel à projets pour le développement d'un service d'autoroute ferroviaire entre les ports de Sète et de Calais. Effective depuis le 2 avril 2021, la consultation a pour but d'identifier les projets proposés par les opérateurs. L'urgence est de mise puisque ce nouveau lien ferroviaire devrait être opérationnel en 2022.

Les opérateurs en mesure de déposer leur dossier de candidature ouverte jusqu'au 16 mai 2021, pourraient obtenir un accompagnement financier de l'État au démarrage du nouveau service. S'exprimant à l'occasion du lancement de cet appel à projets, Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des Transports, explique que « *ce service d'autoroute ferroviaire va améliorer la desserte ferroviaire entre les ports. En développant ainsi les corridors de fret ferroviaire transnationaux, le gouvernement agit concrètement pour la transition écologique : une autoroute ferroviaire créée, ce sont 20 000 camions en moins sur les routes chaque année* ». La nouvelle autoroute ferroviaire ne sera pas la seule à voir le jour en 2022. Reliant le port de Cherbourg à Bayonne (Mouguerre), une autre deviendra opérationnelle en septembre 2022. Avec retard puisque la mise en service de cette septième autoroute ferroviaire française était prévue en avril 2021.

ACTIVITÉ PARTIELLE DE LONGUE DURÉE

## UN ACCORD CONCLU DANS LA BRANCHE

Un accord a été conclu, le 1<sup>er</sup> mars 2021, entre TLF, du côté patronal, et la CFDT et CFTC du côté syndical, concernant l'activité partielle de longue durée (APLD). Certaines revendications apportées par les syndicats ont néanmoins conduit la FNTR et l'OTRE à ne pas le parapher. Engagées en fin d'année 2020, les négociations visaient à établir un texte permettant aux entreprises qui rencontreraient des difficultés économiques pendant la crise sanitaire de disposer d'un outil pour éviter de recourir à des licenciements. Sans accord collectif, signé au sein de l'entreprise ou de la branche, les entreprises n'appartenant pas aux secteurs les plus touchés par la crise disposeront, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, d'un taux d'allocation de 36 % dans la limite de 4,5 fois le smic, avec un plancher fixé à 7,30 euros. Leurs salariés percevront de leur côté une indemnité correspondant à 60 % de leur rémunération antérieure brute.

« *Cet accord, qui permet une prise en charge majorée à la fois pour l'entreprise et le salarié, devait tout d'abord contenir un diagnostic partagé pour déterminer l'état du secteur*, indique Alexis Degouy, délégué général de TLF, qui souligne que la demande de ce dispositif d'urgence négocié au niveau de la branche provenait d'entreprises de toutes tailles. *Il démontre que le dialogue social de la branche peut aller de l'avant dans le secteur.* » Car les syndicats ont souhaité intégrer plusieurs revendications à l'accord, notamment le maintien des cotisations CFA et retraite pendant la période de recours à l'activité partielle ou la limitation du recours à l'intérim ou à la sous-traitance pendant la durée de l'accord. Des contraintes « *injustifiées* » au regard du contexte actuel pour l'OTRE et la FNTR, qui souhaitaient un dispositif simple pour soutenir les entreprises et leurs salariés. Pour la FNTR, « *il s'agit d'un accord déséquilibré qui ne répond pas à la nécessaire souplesse dont doivent disposer les entreprises en cette période de crise* ». Jean-Marc Rivéra, délégué général de l'OTRE, précise par ailleurs que les entreprises du secteur n'ont pas fait appel massivement à l'activité partielle, en dehors des situations où leurs activités se retrouvaient fortement impactées, comme lors du premier confinement. Bien que signé, l'accord de branche doit être étendu pour pouvoir entrer en vigueur. Les sociétés peuvent en outre privilégier la signature d'un accord d'entreprise.

## **R.A.S INTÉRIM FORME LES FUTURES CONDUCTRICES DE POIDS LOURDS**

Le projet “Agir au féminin” a vu le jour fin 2020. R.A.S Intérim lance l’impulsion et devient moteur de la mixité dans les métiers de la filière du transport et de la logistique. L’objectif est de former plus de femmes aux métiers de la conduite et de favoriser l’évolution de carrière des femmes. Un secteur majoritairement masculin avec seulement 5% de femmes conductrices, sur les 210 000 conducteurs routiers que compte le monde du transport.

Cette démarche est née d’une rencontre professionnelle entre Anne POITEVIN, responsable d’agence du réseau R.A.S Intérim de Toulouse et le centre de formation ECF Sacareau de Colomiers (31). Le projet “Agir au féminin” repose sur les piliers suivants : proposer un parcours différenciant, répondre au besoin de recrutement des employeurs, sensibiliser le public féminin à un métier qui est aujourd’hui accessible, faire tomber les a priori et promouvoir plus généralement le transport de marchandises.

### **Des sessions de formation 100 % féminine**

Avec le concours de Pôle emploi et d’AKTO réseau FAF-TT, R.A.S Intérim entend promouvoir et participer à la mixité dans les métiers de la conduite via des actions de formation 100 % féminines. Cet engagement permet également de répondre à la pénurie de main d’œuvre dans le transport routier. Les femmes sont majoritairement recrutées pour des fonctions support (administratif, gestion...) alors qu’elles sont plutôt minoritaires dans les emplois cœur du secteur. A travers cette démarche, R.A.S Intérim conforte sa politique RSE, notamment en matière de lutte contre les discriminations. L’entreprise s’inscrit dans une dynamique visant à déconstruire les stéréotypes sur des métiers dits “masculins” en prouvant que les femmes ont parfaitement leur place dans les métiers du transport.

### **R.A.S Intérim accompagne les candidates dans leurs projets de vie**

Conjuguant théorie, pratique et interactivité, le projet “Agir au féminin” constitue un vrai levier pour féminiser la profession et améliorer le bien-être au travail. Chaque participante doit participer à tout un processus de recrutement comprenant des réunions d’informations, des tests, des entretiens de motivation, des stages d’immersion en entreprise... A la clé : un diplôme et un métier stable et pérenne dans le secteur du transport routier !

- Phase de sourcing élargi : en partenariat avec Pôle emploi, les prescripteurs locaux et les organismes de formation, cette étape permet de récupérer le plus grand nombre de candidatures aux profils très variés (personne en reconversion professionnelle, ou en reprise d’activité professionnelle...).
- Présélection par l’agence R.A.S Intérim
- Réunions d’informations collectives : étape permettant de rencontrer les candidates avec au programme : présentation du projet, tests théoriques et pratiques et entretien de motivation afin d’évaluer l’appétence pour le secteur.
- Sélection des candidates retenues
- Job dating avec les entreprises partenaires : échanges avec les entreprises travaillant régulièrement avec R.A.S Intérim, dans le but de prendre connaissance des attentes des recruteurs et des conditions de travail.

- Stage d’immersion au sein des entreprises : phase visant à approfondir la sécurisation du parcours professionnel via la rencontre des équipes et l’apprentissage du métier pour guider et accompagner les participants dans leurs projets respectifs.
- Entrée en formation au sein de l’entreprise d’accueil : la finalité, une réelle mise à l’emploi sécurisée et rassurante pour les candidates et les entreprises.

Le coût de la formation est entièrement prise en charge, par R.A.S Intérim et/ou ses partenaires, et elles reçoivent une indemnisation de Pôle emploi pendant la durée de la formation en organisme.

### **A Toulouse et Nantes, des premiers résultats très positifs**

Au sein de l’agence R.A.S Intérim de Toulouse : 100 % de réussite au premier passage, 10 candidates recrutées ayant obtenu leur Titre pro Conducteur sur Porteur (PL) le 16 décembre dernier. Au sein de l’agence R.A.S Intérim de Nantes : 36 futur(es) conducteur(ices) actuellement en formation parmi lesquels un groupe “Agir au Féminin” composé de 6 futures conductrices PL (poids lourd) et 3 futures conductrices SPL (super poids lourd).

### **Une action étendue à échelle nationale**

Cette démarche a vocation à être dupliquée à travers le réseau des 160 agences du groupe R.A.S Intérim implantées en France. Aujourd’hui, d’autres agences sont en réflexion pour mener cette formation “Agir au féminin”.



## **LAMBERET RECRUTE 50 COLLABORATEURS**

**Après la baisse d’activité subie en lien avec la crise sanitaire, Lamberet fait preuve en 2021 de confiance dans ses projets d’avenir et recrute à nouveau 50 collaborateurs pour répondre à l’augmentation de son carnet de commande de semi-remorques frigorifiques.**

### **Un plan industriel et produit d’avenir**

Suite à une année marquée par un recul de son marché et des perturbations de production liées à la crise sanitaire, Lamberet met en œuvre en 2021 un plan industriel et produit, source d’opportunités à long terme. Sur le plan industriel l’entreprise mène un projet d’extension de 40 000 m<sup>2</sup> de son site historique de Saint-Cyr/Menthon dans l’Ain. Sur le plan produit, son programme d’innovations Live 2 Pure a reçu le soutien du plan France Relance, officialisé lors de la visite du site de Saint-Cyr par la Préfète de l’Ain, le 15 mars dernier. Ce programme doit renforcer le positionnement favorable de Lamberet face à la compétition internationale, aux mutations du transport vers le « dernier kilomètre » et la transition énergétique. Le succès des innovations de la marque, primées à Solutrans 2019, sont ainsi à l’origine de la reprise de la croissance de son carnet de commande en 2021. Forts de ces nouveautés, les véhicules frigorifiques Lamberet offrent un niveau d’efficacité supérieur en exploitation. Ils font bénéficier les transporteurs d’un avantage compétitif opportun dans leur environnement actuel, cumulant pression sur les coûts et activité contrainte par la crise sanitaire. Dans ce contexte, Lamberet réalise une montée en cadence et recrute 50 collaborateurs pour son usine de Saint-Cyr/Menthon. Ce programme fait suite à une précédente opération représentant 40 recrutements réalisée en septembre 2020, ce qui portera à 90 l’augmentation du nombre de collaborateurs sur le site depuis cette date.

Le site de Saint-Cyr/Menthon réunit 600 employés et s'étend sur une surface de 200 000 m<sup>2</sup>. Il accueille la fabrication des semiremorques et porteurs frigorifiques Lamberet, ainsi que le siège et l'un des deux centres R&D du groupe.

### **50 postes à pourvoir immédiatement**

Lamberet recherche en priorité des profils expérimentés pour pourvoir les 50 postes en cours de recrutement. Ceux-ci se répartissent entre des agents d'atelier qualifiés, des carrossier-peintres, des électriciens, des frigoristes, des logisticiens-caristes, des soudeurs et des techniciens de maintenance. Une première expérience dans l'industrie, un intérêt pour la technique, un sens du Client et la recherche de la qualité dans le geste de production constituent les éléments essentiels pour intégrer Lamberet. Ces 50 emplois sont à pourvoir sur les lignes de fabrication de l'usine de Saint-Cyr sur Menthon, organisées en équipes de 2x8 ou 3x8 (maintenance). Ces postes s'adressent aussi bien au personnel féminin que masculin, Lamberet étant engagé dans une démarche volontaire de féminisation et de parité dans ses ateliers et services supports. Pour ce surcroît d'activité prévu au moins jusqu'à la fin de l'année 2021, les recrutements seront réalisés en intérim.

### **Des démarches facilitées**

Les candidat(e)s disposant des qualifications nécessaires qui souhaitent postuler doivent transmettre directement à Lamberet leur candidature avec CV et lettre de motivation, par email ([communication@lamberet.fr](mailto:communication@lamberet.fr)) ou courrier (LAMBERET – Service RH, 129 route de Vonnas, 01380 St-Cyr/Menthon).

---



## **LOI CLIMAT ET RESILIENCE : QUID DES ENTREPOTS ?**

Les députés viennent de terminer l'examen en première lecture du projet de loi Climat et Résilience : les entrepôts n'ont pas été inclus dans le périmètre régulant l'artificialisation des sols, ils devront faire l'objet d'une programmation.

L'article 52, fixant un principe général d'interdiction de création de nouvelles surfaces commerciales de plus de 10.000 m<sup>2</sup> sur des surfaces non bâties, ne concerne finalement pas les entrepôts e-commerce. Ces derniers représentent actuellement moins de 0,3% des surfaces artificialisées en Europe, selon le cabinet Oliver Wyman. Leurs superficies augmentent de 13 % à 17 % par an.

En complément, les députés ont voté un article 52 bis qui exige, lui, une planification du développement des entrepôts en France. Ce qui renvoie la balle dans le camp des collectivités, via les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et les schémas de cohérence territoriale (SCOT).

### ***Aménagement stratégique***

Pour les équipements logistiques, cet amendement implique désormais que « *des secteurs seront définis au regard des besoins logistiques du territoire et de la capacité des voiries existantes ou en projet à gérer les flux de marchandises et des objet mentionnés au 2e alinéa de l'article L141-3 du code de l'urbanisme* ».

Ce dernier article L141-3 du code de l'urbanisme, révisé en juin dernier, implique que « *le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent.* »

### ***Friches et surélévations***

Deux autres amendements, portés par le MoDem proposent d'inscrire la revalorisation des friches et la surélévation des bâtiments existants.

L'article 24 étend, lui, l'obligation prévue à l'article L. 111-18-1 du code de l'urbanisme d'installer des systèmes de production d'énergies renouvelables ou des toitures végétalisées sur les surfaces commerciales et les entrepôts – à partir de 500 m<sup>2</sup> (et non plus 1 000 m<sup>2</sup> comme exigé actuellement).

Le vote global du texte par l'assemblée nationale est programmé le 4 mai prochain.